

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

Abidjan, le 14 MARS 2002

CIRCULAIRE N° 1095 DU 14 MARS 2002
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Exonération de DUS
sur le café.**

Réf. : Arrêté n°-029/MEF
du 11 Mars 2002.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services et des usagers qu'en application de l'arrêté n°-029/MEF du 11 Mars 2002, l'exportation du café, au titre de la campagne 2001/2002, est exonérée de droit unique de sortie (DUS).

Cette mesure prend effet à compter du 11 Mars 2002.

Je tiens au strict respect des dispositions de la présente.

AMPLIATIONS :

- PREMIER MINISTRE
- MEF/CAB
- Direction Générale de l'Economie
- MINAGRA
- MPDI
- CEPEX
- Synd. Transitaires S/C SAGA-CI
- Synd. National des Transitaires
- FNISCI
- BIVAC
- COTECNA
- Toutes Directions Douanes

K. GNAMIEN

